

# Le Journal

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET D'ANNONCES.

VOL. XXXIX.

EDITION QUOTIDIENNE. MONTREAL. B.-C. LUNDI MATIN. 5 NOVEMBRE 1866

No. 48.

## Acte concernant la faillite 1864.

Province du Canada,  
District de Montréal.  
**Dans la Cour Supérieure.**  
Dans l'affaire de  
ST. JULIEN & McKEOGH, FAILLIS.  
AVIS est par le présent donné que le DIX-SEPTIÈME jour de DÉCEMBRE prochain, à dix heures du matin, on assistera au conseil de la dite Cour pour entendre la lecture de l'acte de faillite, et pour en faire la décharge sous l'acte susdit.  
J. J. CURRAN,  
Procureur ad litem des Faillies.  
Montréal, 28 septembre 1866—18 dm

## Acte concernant la faillite 1864

Province du Canada,  
District de Montréal.  
**Dans la Cour Supérieure.**  
Dans l'affaire de  
JOHN MARTIN, Insolvable.  
MERCREDI, le VINGT-SIXIÈME JOUR de Décembre prochain, le sousigné s'adressera à la Cour pour obtenir sa décharge sous l'acte susdit.  
JOHN MARTIN,  
Par ses Procureurs ad litem,  
ABBOTT & CARTER.  
Montréal, 16 octobre 1866.—dm 35

## Acte concernant la faillite 1864

Province du Canada,  
District de Montréal.  
**Dans la Cour Supérieure.**  
Dans l'affaire de  
HENRY BYRNS, Insolvable.  
MERCREDI, le VINGT-SIXIÈME JOUR de DÉCEMBRE prochain, le sousigné s'adressera à la Cour pour obtenir sa décharge sous l'acte susdit.  
HENRY BYRNS,  
Par ses Procureurs ad litem,  
ABBOTT & CARTER.  
Montréal, 16 octobre 1866.—dm 35

## Acte concernant la faillite 1864.

Dans l'affaire de  
D. McNEVIN, de Montréal, FAILLI.  
Les Créanciers du failli sont notifiés de se réunir au Bureau du Syndic soussigné, 21, rue St. Jacques, en cette cité de Montréal, MARDI, le SIXIÈME JOUR de NOVEMBRE prochain, à TROIS heures P. M., pour l'examen public du bilan et l'arrangement de ses affaires en général. Le failli est par le présent notifié d'y assister.  
A. B. STEWART,  
Syndic.  
Montréal, 19 octobre 1866—36 ds

## Acte concernant la faillite 1864

JEAN-BAPTISTE DECARY, commerçant, de Beauharnois, C. E. FAILLI.  
Les Créanciers du failli sont notifiés de se réunir au Bureau du Syndic soussigné, 21, rue St. Jacques, en cette cité de Montréal, LUNDI, le DIXIÈME JOUR de NOVEMBRE 1866, à DIX heures du matin, pour l'examen public du bilan et l'arrangement de ses affaires en général.  
T. S. BROWN,  
Syndic Officiel.  
Montréal, 18 octobre 1866—36 ds

## Acte concernant la faillite 1864

Dans l'affaire de  
JAMES DAGG, Menuisier, de Montréal, FAILLI.  
Les Créanciers du failli sont notifiés de se réunir au Bureau du Syndic soussigné, 21, rue St. Jacques, en cette cité de Montréal, LUNDI, le DIXIÈME JOUR de NOVEMBRE 1866, à DIX heures du matin, pour l'examen public du bilan et l'arrangement de ses affaires en général.  
T. S. BROWN,  
Syndic Officiel.  
Montréal, 24 octobre 1866—42 ds

## Acte concernant la faillite 1864

Dans l'affaire de  
JOHN McOWAN & DANIEL DRUMMOND, tous deux de la Cité de Montréal, manufacturiers de Chaussures, et commerçant sous le nom de  
JOHN McOWAN & Cie, FAILLIS.  
Les Créanciers du failli sont par le présent notifiés qu'il a fait une cession de ses biens et effets en vertu de l'acte ci-dessus, à moi, Syndic soussigné, et ils sont requis de me fournir sous deux mois de cette date, des états de leurs réclamations, spécifiant les garanties qu'ils possèdent, s'ils en ont, et leur valeur, et s'ils n'en ont pas, mentionnant le fait, le tout attesté sous serment, avec les pièces justificatives à l'appui de ces réclamations.  
T. S. BROWN,  
Syndic Officiel.  
Montréal, 25 octobre 1866—42 ds

## Acte concernant la faillite 1864

Dans l'affaire de  
ROBERT KENNEDY, de la Cité de Montréal, Négociant, FAILLI.  
Les Créanciers du failli sont notifiés qu'il a fait une cession de ses biens et effets à moi, Syndic soussigné, et ils sont requis de me fournir sous deux mois de cette date, des états de leurs réclamations, spécifiant les garanties qu'ils possèdent, s'ils en ont, et leur valeur, et s'ils n'en ont pas, mentionnant le fait, le tout attesté sous serment, avec les pièces justificatives à l'appui de ces réclamations.  
JOHN PLIMSOULT,  
Syndic.  
Montréal, 27 octobre 1866—42 ds

## Acte concernant la faillite 1864

Dans l'affaire de  
PAUL BENJAMIN GAUTHIER et LEOCADIE CLEMENT, son épouse d'abord séparée puis réunie, faisant affaires sous le nom de "Gauthier & Cie", FAILLIS.  
AVIS est par le présent donné que les faillies soussignés, Gauthier & Compagnie, ont déposé en mon bureau un acte de composition et de décharge, signé par une majorité des créanciers de cette faillite, représentant les trois quarts de la valeur de leur passif, sujet à être examiné pour l'assentiment d'une telle proposition, et à aucune opposition au dit acte de décharge et de composition n'est faite à moi par un créancier ou par des créanciers dans six jours juridiques après la dernière publication de cet avis, qui aura lieu le dix-septième jour de Novembre courant, je, Syndic Officiel, agissant en vertu de l'acte de composition et de décharge d'après ses conditions.  
T. S. BROWN,  
Syndic Officiel.  
Montréal, 2 novembre 1866—47 ds

## Acte concernant la faillite 1864

Dans l'affaire de  
ANTOINETTE MAYER, Contracteur, de Montréal, C. E. FAILLI.  
Les Créanciers du failli sont par le présent notifiés qu'il a fait une cession de ses biens et effets en vertu de l'acte ci-dessus, à moi, Syndic soussigné, et ils sont requis de me fournir sous deux mois de cette date, des états de leurs réclamations, spécifiant les garanties qu'ils possèdent, s'ils en ont, et leur valeur, et s'ils n'en ont pas, mentionnant le fait, le tout attesté sous serment, avec les pièces justificatives à l'appui de ces réclamations.  
JOHN WHYTE,  
Syndic.  
Montréal, 27 octobre 1866—43 ds

## AVIS DE BONS

1866.  
Les Propositions faites avant le 30 Novembre donnent droit à un Bonus supplémentaire sur les derniers entrées.  
Les livres de la Compagnie seront fermés pour l'année vers le 30 Novembre prochain, et les Directeurs saisisent cette occasion pour rassembler à ceux qui se proposent de se faire assurer qu'il est nécessaire que leurs propositions soient soumises au Bureau, à cette date ou auparavant, afin de leur donner droit aux profits de l'année tourante.  
JOHN MARTIN,  
Par ses Procureurs ad litem,  
ABBOTT & CARTER.  
Montréal, 16 octobre 1866.—dm 35

## Compagnie d'Assurance

**NORTH BRITISH & MERCANTILE**  
DE  
**LONDRES ET EDIMBURG.**  
ETABLIE EN 1806.  
Incorporée par Charte Royale et Acte Spécial du Parlement.  
**CAPITAL, £2 000,000 STG.**  
**BUREAU de la BRANCHE PRINCIPALE MONTREAL.**  
**BUREAU TEMPORAIRE, No. 31, Rue St. François-Xavier.**  
BUREAU EN CONSTRUCTION,  
COIN DES RUES ST. FRANÇOIS-XAVIER ET HOPITAL.  
DIRECTEURS GÉRANTS:  
D. Lorn Macdonald, Esq., J. Thos. Davidson, Esq., DIRECTEURS GÉNÉRAUX.  
Hon. Louis Renaud, M. L. C.  
Hon. John Rose, M. L. C.  
Hon. Thomas Ryan, M. L. C.  
James Law, Esq., Marchant.  
C. J. Brydges, Esq., Dir. Général du Chemin de Fer le Grand Tronc.  
Secrétaire—H. J. JOHNSON.  
Officier Médical—WM. SUTHERLAND, M. D.  
Inspecteur—WM. EWING.  
AGENTS GÉNÉRAUX POUR LE CANADA  
Macdonald & Davidson.  
SOUS-AGENT,  
**P. R. Fautoux.**  
17 octobre, 33—ss k  
**NOURRITURE ESSENTIELLE**  
CONCENTRÉE POUR  
**LES ENFANTS ET LES MALADES.**  
Préparée par CHS. MARTIN, Montréal.  
Analyse par M. Girdwood, Doct. en Médecine M. R. C. S. E.  
Approuvée et recommandée par les membres suivants de la Faculté de Médecine de cette ville: MM. A. Hall, Fraser, MacCallum, Craik, Smallwood, Fenwick, Professeurs à l'Université McGill, et M. Pelletier, Professeur de Médecine de la Faculté de Chirurgie, ainsi que les Docteurs F. W. Campbell, Girdwood, Hingston, Macdonald, Muller, Reddy et Schmidt, dont les certificats se trouvent en possession du propriétaire.  
Cet "Nourriture Essentielle" concentrée pour les Enfants et les Malades est la plus agréable pour le goût, la plus nourrissante, la plus fortifiante et la plus digestive de toutes les préparations semblables qui se vendent, ne causant ni acidité, ni flatuosité et elle se prépare pour l'usage en quelques minutes.  
Elle remplace parfaitement le LAIT DE LA MÈRE.  
La marque de commerce est garantie et chaque boîte porte, avec les directions, la signature du manufacturier.  
**CHARLES MARTIN.**  
FUEL PROPRIÉTAIRE,  
493, Rue Lagache, Montréal.  
27 Se vend chez les Chimistes, Pharmaciens et Épiceries principaux, dans des boîtes, à 20 cts, 30 cts, et 60 cts.  
11 octobre, 28 m k  
**1000 POELES!**  
Nous venons de compléter nos modèles pour le célèbre Poêle à Charbon.  
"NORTHERN LIGHT."  
Outre le "Northern Light", nous avons un assortiment considérable de chaque sorte de bons POELES A BOIS ET A CHARBON, sortant de nos manufactures, ceux qui achètent des Poêles doivent demander les  
POELES DE W. RODDEN & Cie,  
vu qu'il est important d'acheter des Poêles faits en France.  
Nous avons les modèles de tous les Poêles que nous avons faits depuis vingt ans et nous sommes prêts à remplacer toute plaque qui se fendra ou aura quelque autre défectuosité, etc.  
Les marchands de la campagne devraient venir examiner nos Poêles et nos Couchettes en Fer.  
N. B.—On fait tout ouvrage concernant les travaux de poêle ou le plomberie. Veuillez venir au plûtôt.  
Les meilleurs poêles sont ceux de 27, 30, 33 et 36 pouces. Ils sont faits sur un bon patron.  
Allez chez  
WM. RODDEN & Cie,  
SALLE D'EXHIBITION DE LA VENTE DE LA CITE—118 et 120 Rue St. Jacques.  
FONDERIE ET USINE—165 et 179 Rue William.  
6 oct.—25 mk  
**AVIS**  
EST par le présent donné que JACQUES F. SINCENNES, Esq., a été élu Membre de la Corporation de LA BANQUE DU PEUPLE.  
B. H. LEMOINE,  
Caisier.  
Montréal, 19 octobre 1866  
**Oscar Provost,**  
AVOCAT,  
96—RUE ST. VINCENT—36.  
26 octobre, 40 dm k

## Compagnie des Expéditeurs de

**Montréal et Ottawa.**  
(LIMITÉE.)  
POUR OTTAWA, SMITH'S FALLS ET LES PORTS INTERMÉDIAIRES.  
Le nouveau steamer ALICE, Capt. P. Rom-Lard, partira pour les ports susdits tous les MARDIS SUIVS, pendant la saison, à SIX heures.  
Le fret au plus bas prix.  
S'adresser à  
ISAAC DONNER, Agent,  
85, Rue Commune, Bassin du Canal  
uin—239 a  
Province du Canada,  
District de Montréal.  
**Cour Supérieure, Montréal.**  
No. 533.  
Dans l'instance:  
Le MAIRE, les ECHEVINS et les CITOYENS de la Cité de Montréal,  
Requérants en expropriation sur la Rue Beaudry.  
ET  
Les SEIGNEURS DE L'ASILE DE LA PROVIDENCE de Montréal, Propriétaires.  
AVIS PUBLIC est par le présent donné que les requérants ont déposé au Greffe de cette Cour, la somme de quatre cent quatre-vingt-neuf dollars et deux cents, pris en compensation de l'immeuble acquis par eux par voie d'expropriation forcée, et suivant le statut 27e et 28e Victoria, chapitre 69, et dont la description est comme suit, savoir: Un MORCEAU DE TERRE avec Bâtisse, borné au nord-ouest par la propriété de Toussaint Demers, du côté sud-est par la rue Bonaparte, du côté sud-ouest par la propriété de la succession Edouard Lamarche et du côté nord-est par le reste de la propriété de l'Ecole St. Vincent-de-Paul.  
Et il a été ordonné que par un avis à être inséré deux fois par semaine pendant trois semaines consécutives dans deux papiers-nouvelles de cette Cité de Montréal, l'un en anglais et l'autre en français, toutes personnes ayant droit de former opposition sur tels deniers fussent appelées et notifiées d'avoir à le faire par écrit au Greffe de la dite Cour, dans les six jours qui suivront la dernière insertion du présent avis, pour être procédé sur icelles, suivant la loi.  
HUBERT, PAPINEAU et HONEY, P. C. S.  
Bureau du Protonotaire,  
Montréal, 25 octobre 1866, 41 ss k

## Compagnie des Expéditeurs de

**Montréal et Ottawa.**  
(LIMITÉE.)  
POUR OTTAWA, SMITH'S FALLS ET LES PORTS INTERMÉDIAIRES.  
Le nouveau steamer ALICE, Capt. P. Rom-Lard, partira pour les ports susdits tous les MARDIS SUIVS, pendant la saison, à SIX heures.  
Le fret au plus bas prix.  
S'adresser à  
ISAAC DONNER, Agent,  
85, Rue Commune, Bassin du Canal  
uin—239 a  
Province du Canada,  
District de Montréal.  
**Cour Supérieure, Montréal.**  
No. 533.  
Dans l'instance:  
Le MAIRE, les ECHEVINS et les CITOYENS de la Cité de Montréal,  
Requérants en expropriation sur la Rue Beaudry.  
ET  
Les SEIGNEURS DE L'ASILE DE LA PROVIDENCE de Montréal, Propriétaires.  
AVIS PUBLIC est par le présent donné que les requérants ont déposé au Greffe de cette Cour, la somme de quatre cent quatre-vingt-neuf dollars et deux cents, pris en compensation de l'immeuble acquis par eux par voie d'expropriation forcée, et suivant le statut 27e et 28e Victoria, chapitre 69, et dont la description est comme suit, savoir: Un MORCEAU DE TERRE avec Bâtisse, borné au nord-ouest par la propriété de Toussaint Demers, du côté sud-est par la rue Bonaparte, du côté sud-ouest par la propriété de la succession Edouard Lamarche et du côté nord-est par le reste de la propriété de l'Ecole St. Vincent-de-Paul.  
Et il a été ordonné que par un avis à être inséré deux fois par semaine pendant trois semaines consécutives dans deux papiers-nouvelles de cette Cité de Montréal, l'un en anglais et l'autre en français, toutes personnes ayant droit de former opposition sur tels deniers fussent appelées et notifiées d'avoir à le faire par écrit au Greffe de la dite Cour, dans les six jours qui suivront la dernière insertion du présent avis, pour être procédé sur icelles, suivant la loi.  
HUBERT, PAPINEAU et HONEY, P. C. S.  
Bureau du Protonotaire,  
Montréal, 25 octobre 1866, 41 ss k

## Compagnie des Expéditeurs de

**Montréal et Ottawa.**  
(LIMITÉE.)  
POUR OTTAWA, SMITH'S FALLS ET LES PORTS INTERMÉDIAIRES.  
Le nouveau steamer ALICE, Capt. P. Rom-Lard, partira pour les ports susdits tous les MARDIS SUIVS, pendant la saison, à SIX heures.  
Le fret au plus bas prix.  
S'adresser à  
ISAAC DONNER, Agent,  
85, Rue Commune, Bassin du Canal  
uin—239 a  
Province du Canada,  
District de Montréal.  
**Cour Supérieure, Montréal.**  
No. 533.  
Dans l'instance:  
Le MAIRE, les ECHEVINS et les CITOYENS de la Cité de Montréal,  
Requérants en expropriation sur la Rue Beaudry.  
ET  
Les SEIGNEURS DE L'ASILE DE LA PROVIDENCE de Montréal, Propriétaires.  
AVIS PUBLIC est par le présent donné que les requérants ont déposé au Greffe de cette Cour, la somme de quatre cent quatre-vingt-neuf dollars et deux cents, pris en compensation de l'immeuble acquis par eux par voie d'expropriation forcée, et suivant le statut 27e et 28e Victoria, chapitre 69, et dont la description est comme suit, savoir: Un MORCEAU DE TERRE avec Bâtisse, borné au nord-ouest par la propriété de Toussaint Demers, du côté sud-est par la rue Bonaparte, du côté sud-ouest par la propriété de la succession Edouard Lamarche et du côté nord-est par le reste de la propriété de l'Ecole St. Vincent-de-Paul.  
Et il a été ordonné que par un avis à être inséré deux fois par semaine pendant trois semaines consécutives dans deux papiers-nouvelles de cette Cité de Montréal, l'un en anglais et l'autre en français, toutes personnes ayant droit de former opposition sur tels deniers fussent appelées et notifiées d'avoir à le faire par écrit au Greffe de la dite Cour, dans les six jours qui suivront la dernière insertion du présent avis, pour être procédé sur icelles, suivant la loi.  
HUBERT, PAPINEAU et HONEY, P. C. S.  
Bureau du Protonotaire,  
Montréal, 25 octobre 1866, 41 ss k

## Compagnie des Expéditeurs de

**Montréal et Ottawa.**  
(LIMITÉE.)  
POUR OTTAWA, SMITH'S FALLS ET LES PORTS INTERMÉDIAIRES.  
Le nouveau steamer ALICE, Capt. P. Rom-Lard, partira pour les ports susdits tous les MARDIS SUIVS, pendant la saison, à SIX heures.  
Le fret au plus bas prix.  
S'adresser à  
ISAAC DONNER, Agent,  
85, Rue Commune, Bassin du Canal  
uin—239 a  
Province du Canada,  
District de Montréal.  
**Cour Supérieure, Montréal.**  
No. 533.  
Dans l'instance:  
Le MAIRE, les ECHEVINS et les CITOYENS de la Cité de Montréal,  
Requérants en expropriation sur la Rue Beaudry.  
ET  
Les SEIGNEURS DE L'ASILE DE LA PROVIDENCE de Montréal, Propriétaires.  
AVIS PUBLIC est par le présent donné que les requérants ont déposé au Greffe de cette Cour, la somme de quatre cent quatre-vingt-neuf dollars et deux cents, pris en compensation de l'immeuble acquis par eux par voie d'expropriation forcée, et suivant le statut 27e et 28e Victoria, chapitre 69, et dont la description est comme suit, savoir: Un MORCEAU DE TERRE avec Bâtisse, borné au nord-ouest par la propriété de Toussaint Demers, du côté sud-est par la rue Bonaparte, du côté sud-ouest par la propriété de la succession Edouard Lamarche et du côté nord-est par le reste de la propriété de l'Ecole St. Vincent-de-Paul.  
Et il a été ordonné que par un avis à être inséré deux fois par semaine pendant trois semaines consécutives dans deux papiers-nouvelles de cette Cité de Montréal, l'un en anglais et l'autre en français, toutes personnes ayant droit de former opposition sur tels deniers fussent appelées et notifiées d'avoir à le faire par écrit au Greffe de la dite Cour, dans les six jours qui suivront la dernière insertion du présent avis, pour être procédé sur icelles, suivant la loi.  
HUBERT, PAPINEAU et HONEY, P. C. S.  
Bureau du Protonotaire,  
Montréal, 25 octobre 1866, 41 ss k

## Compagnie des Expéditeurs de

**Montréal et Ottawa.**  
(LIMITÉE.)  
POUR OTTAWA, SMITH'S FALLS ET LES PORTS INTERMÉDIAIRES.  
Le nouveau steamer ALICE, Capt. P. Rom-Lard, partira pour les ports susdits tous les MARDIS SUIVS, pendant la saison, à SIX heures.  
Le fret au plus bas prix.  
S'adresser à  
ISAAC DONNER, Agent,  
85, Rue Commune, Bassin du Canal  
uin—239 a  
Province du Canada,  
District de Montréal.  
**Cour Supérieure, Montréal.**  
No. 533.  
Dans l'instance:  
Le MAIRE, les ECHEVINS et les CITOYENS de la Cité de Montréal,  
Requérants en expropriation sur la Rue Beaudry.  
ET  
Les SEIGNEURS DE L'ASILE DE LA PROVIDENCE de Montréal, Propriétaires.  
AVIS PUBLIC est par le présent donné que les requérants ont déposé au Greffe de cette Cour, la somme de quatre cent quatre-vingt-neuf dollars et deux cents, pris en compensation de l'immeuble acquis par eux par voie d'expropriation forcée, et suivant le statut 27e et 28e Victoria, chapitre 69, et dont la description est comme suit, savoir: Un MORCEAU DE TERRE avec Bâtisse, borné au nord-ouest par la propriété de Toussaint Demers, du côté sud-est par la rue Bonaparte, du côté sud-ouest par la propriété de la succession Edouard Lamarche et du côté nord-est par le reste de la propriété de l'Ecole St. Vincent-de-Paul.  
Et il a été ordonné que par un avis à être inséré deux fois par semaine pendant trois semaines consécutives dans deux papiers-nouvelles de cette Cité de Montréal, l'un en anglais et l'autre en français, toutes personnes ayant droit de former opposition sur tels deniers fussent appelées et notifiées d'avoir à le faire par écrit au Greffe de la dite Cour, dans les six jours qui suivront la dernière insertion du présent avis, pour être procédé sur icelles, suivant la loi.  
HUBERT, PAPINEAU et HONEY, P. C. S.  
Bureau du Protonotaire,  
Montréal, 25 octobre 1866, 41 ss k

## Compagnie des Expéditeurs de

**Montréal et Ottawa.**  
(LIMITÉE.)  
POUR OTTAWA, SMITH'S FALLS ET LES PORTS INTERMÉDIAIRES.  
Le nouveau steamer ALICE, Capt. P. Rom-Lard, partira pour les ports susdits tous les MARDIS SUIVS, pendant la saison, à SIX heures.  
Le fret au plus bas prix.  
S'adresser à  
ISAAC DONNER, Agent,  
85, Rue Commune, Bassin du Canal  
uin—239 a  
Province du Canada,  
District de Montréal.  
**Cour Supérieure, Montréal.**  
No. 533.  
Dans l'instance:  
Le MAIRE, les ECHEVINS et les CITOYENS de la Cité de Montréal,  
Requérants en expropriation sur la Rue Beaudry.  
ET  
Les SEIGNEURS DE L'ASILE DE LA PROVIDENCE de Montréal, Propriétaires.  
AVIS PUBLIC est par le présent donné que les requérants ont déposé au Greffe de cette Cour, la somme de quatre cent quatre-vingt-neuf dollars et deux cents, pris en compensation de l'immeuble acquis par eux par voie d'expropriation forcée, et suivant le statut 27e et 28e Victoria, chapitre 69, et dont la description est comme suit, savoir: Un MORCEAU DE TERRE avec Bâtisse, borné au nord-ouest par la propriété de Toussaint Demers, du côté sud-est par la rue Bonaparte, du côté sud-ouest par la propriété de la succession Edouard Lamarche et du côté nord-est par le reste de la propriété de l'Ecole St. Vincent-de-Paul.  
Et il a été ordonné que par un avis à être inséré deux fois par semaine pendant trois semaines consécutives dans deux papiers-nouvelles de cette Cité de Montréal, l'un en anglais et l'autre en français, toutes personnes ayant droit de former opposition sur tels deniers fussent appelées et notifiées d'avoir à le faire par écrit au Greffe de la dite Cour, dans les six jours qui suivront la dernière insertion du présent avis, pour être procédé sur icelles, suivant la loi.  
HUBERT, PAPINEAU et HONEY, P. C. S.  
Bureau du Protonotaire,  
Montréal, 25 octobre 1866, 41 ss k

## Compagnie des Expéditeurs de

**Montréal et Ottawa.**  
(LIMITÉE.)  
POUR OTTAWA, SMITH'S FALLS ET LES PORTS INTERMÉDIAIRES.  
Le nouveau steamer ALICE, Capt. P. Rom-Lard, partira pour les ports susdits tous les MARDIS SUIVS, pendant la saison, à SIX heures.  
Le fret au plus bas prix.  
S'adresser à  
ISAAC DONNER, Agent,  
85, Rue Commune, Bassin du Canal  
uin—239 a  
Province du Canada,  
District de Montréal.  
**Cour Supérieure, Montréal.**  
No. 533.  
Dans l'instance:  
Le MAIRE, les ECHEVINS et les CITOYENS de la Cité de Montréal,  
Requérants en expropriation sur la Rue Beaudry.  
ET  
Les SEIGNEURS DE L'ASILE DE LA PROVIDENCE de Montréal, Propriétaires.  
AVIS PUBLIC est par le présent donné que les requérants ont déposé au Greffe de cette Cour, la somme de quatre cent quatre-vingt-neuf dollars et deux cents, pris en compensation de l'immeuble acquis par eux par voie d'expropriation forcée, et suivant le statut 27e et 28e Victoria, chapitre 69, et dont la description est comme suit, savoir: Un MORCEAU DE TERRE avec Bâtisse, borné au nord-ouest par la propriété de Toussaint Demers, du côté sud-est par la rue Bonaparte, du côté sud-ouest par la propriété de la succession Edouard Lamarche et du côté nord-est par le reste de la propriété de l'Ecole St. Vincent-de-Paul.  
Et il a été ordonné que par un avis à être inséré deux fois par semaine pendant trois semaines consécutives dans deux papiers-nouvelles de cette Cité de Montréal, l'un en anglais et l'autre en français, toutes personnes ayant droit de former opposition sur tels deniers fussent appelées et notifiées d'avoir à le faire par écrit au Greffe de la dite Cour, dans les six jours qui suivront la dernière insertion du présent avis, pour être procédé sur icelles, suivant la loi.  
HUBERT, PAPINEAU et HONEY, P. C. S.  
Bureau du Protonotaire,  
Montréal, 25 octobre 1866, 41 ss k

## Compagnie des Expéditeurs de

**Montréal et Ottawa.**  
(LIMITÉE.)  
POUR OTTAWA, SMITH'S FALLS ET LES PORTS INTERMÉDIAIRES.  
Le nouveau steamer ALICE, Capt. P. Rom-Lard, partira pour les ports susdits tous les MARDIS SUIVS, pendant la saison, à SIX heures.  
Le fret au plus bas prix.  
S'adresser à  
ISAAC DONNER, Agent,  
85, Rue Commune, Bassin du Canal  
uin—239 a  
Province du Canada,  
District de Montréal.  
**Cour Supérieure, Montréal.**  
No. 533.  
Dans l'instance:  
Le MAIRE, les ECHEVINS et les CITOYENS de la Cité de Montréal,  
Requérants en expropriation sur la Rue Beaudry.  
ET  
Les SEIGNEURS DE L'ASILE DE LA PROVIDENCE de Montréal, Propriétaires.  
AVIS PUBLIC est par le présent donné que les requérants ont déposé au Greffe de cette Cour, la somme de quatre cent quatre-vingt-neuf dollars et deux cents, pris en compensation de l'immeuble acquis par eux par voie d'expropriation forcée, et suivant le statut 27e et 28e Victoria, chapitre 69, et dont la description est comme suit, savoir: Un MORCEAU DE TERRE avec Bâtisse, borné au nord-ouest par la propriété de Toussaint Demers, du côté sud-est par la rue Bonaparte, du côté sud-ouest par la propriété de la succession Edouard Lamarche et du côté nord-est par le reste de la propriété de l'Ecole St. Vincent-de-Paul.  
Et il a été ordonné que par un avis à être inséré deux fois par semaine pendant trois semaines consécutives dans deux papiers-nouvelles de cette Cité de Montréal, l'un en anglais et l'autre en français, toutes personnes ayant droit de former opposition sur tels deniers fussent appelées et notifiées d'avoir à le faire par écrit au Greffe de la dite Cour, dans les six jours qui suivront la dernière insertion du présent avis, pour être procédé sur icelles, suivant la loi.  
HUBERT, PAPINEAU et HONEY, P. C. S.  
Bureau du Protonotaire,  
Montréal, 25 octobre 1866, 41 ss k

## Acte concernant la faillite 1864

Province du Canada,  
District de Montréal.  
**Dans la Cour Supérieure.**  
Dans l'affaire de  
JAMES DOUGALL, de Windsor, H.-C., FAILLI.  
LUNDI, le DIX-SEPTIÈME JOUR de DÉCEMBRE prochain, le sousigné s'adressera à la dite Cour pour sa décharge, d'après l'acte susdit.  
JAMES DOUGALL,  
Par ses Procureurs ad litem,  
A. & W. ROBERTSON.  
Montréal, 9 octobre 1866—28 m dm

## Acte concernant la faillite 1864

Province du Canada,  
District de Montréal.  
**Dans la Cour Supérieure.**  
Dans l'affaire de  
JAMES DOUGALL, de Windsor, H.-C., FAILLI.  
LUNDI, le DIX-SEPTIÈME JOUR de DÉCEMBRE prochain, le sousigné s'adressera à la dite Cour pour sa décharge, d'après l'acte susdit.  
JAMES DOUGALL,  
Par ses Procureurs ad litem,  
A. & W. ROBERTSON.  
Montréal, 9 octobre 1866—28 m dm

## Acte concernant la faillite 1864

Province du Canada,  
District de Montréal.  
**Dans la Cour Supérieure.**  
Dans l'affaire de  
JAMES DOUGALL, de Windsor, H.-C., FAILLI.  
LUNDI, le DIX-SEPTIÈME JOUR de DÉCEMBRE prochain, le sousigné s'adressera à la dite Cour pour sa décharge, d'après l'acte susdit.  
JAMES DOUGALL,  
Par ses Procureurs ad litem,  
A. & W. ROBERTSON.  
Montréal, 9 octobre 1866—28 m dm

## Acte concernant la faillite 1864

Province du Canada,  
District de Montréal.  
**Dans la Cour Supérieure.**  
Dans l'affaire de  
JAMES DOUGALL, de Windsor, H.-C., FAILLI.  
LUNDI, le DIX-SEPTIÈME JOUR de DÉCEMBRE prochain, le sousigné s'adressera à la dite Cour pour sa décharge, d'après l'acte susdit.  
JAMES DOUGALL,  
Par ses Procureurs ad litem,  
A. & W. ROBERTSON.  
Montréal, 9 octobre 1866—28 m dm

## Acte concernant la faillite 1864

Province du Canada,  
District de Montréal.  
**Dans la Cour Supérieure.**  
Dans l'affaire de  
JAMES DOUGALL, de Windsor, H.-C., FAILLI.  
LUNDI, le DIX-SEPTIÈME JOUR de DÉCEMBRE prochain, le sousigné s'adressera à la dite Cour pour sa décharge, d'après l'acte susdit.  
JAMES DOUGALL,  
Par ses Procureurs ad litem,  
A. & W. ROBERTSON.  
Montréal, 9 octobre 1866—28 m dm

## Acte concernant la faillite 1864

Province du Canada,  
District de Montréal.  
**Dans la Cour Supérieure.**  
Dans l'affaire de  
JAMES DOUGALL, de Windsor, H.-C., FAILLI.  
LUNDI, le DIX-SEPTIÈME JOUR de DÉCEMBRE prochain, le sousigné s'adressera à la dite Cour pour sa décharge, d'après l'acte susdit.  
JAMES DOUGALL,  
Par ses Procureurs ad litem,  
A. & W. ROBERTSON.  
Montréal, 9 octobre 1866—28 m dm

## Acte concernant la faillite 1864

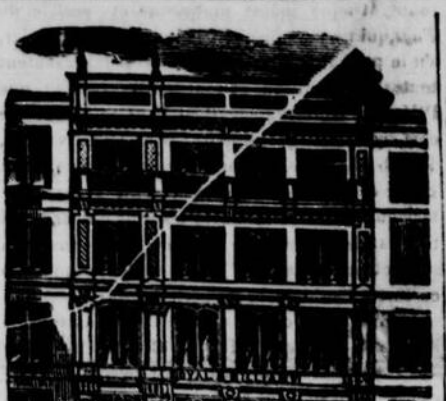
Province du Canada,  
District de Montréal.  
**Dans la Cour Supérieure.**  
Dans l'affaire de  
JAMES DOUGALL, de Windsor, H.-C., FAILLI.  
LUNDI, le DIX-SEPTIÈME JOUR de DÉCEMBRE prochain, le sousigné s'adressera à la dite Cour pour sa décharge, d'après l'acte susdit.  
JAMES DOUGALL,  
Par ses Procureurs ad litem,  
A. & W. ROBERTSON.  
Montréal, 9 octobre 1866—28 m dm

## Acte concernant la faillite 1864

Province du Canada,  
District de Montréal.  
**Dans la Cour Supérieure.**  
Dans l'affaire de  
JAMES DOUGALL, de Windsor, H.-C., FAILLI.  
LUNDI, le DIX-SEPTIÈME JOUR de DÉCEMBRE prochain, le sousigné s'adressera à la dite Cour pour sa décharge, d'après l'acte susdit.  
JAMES DOUGALL,  
Par ses Procureurs ad litem,  
A. & W. ROBERTSON.  
Montréal, 9 octobre 1866—28 m dm

## Acte concernant la faillite 1864

Province du Canada,  
District de Montréal.  
**Dans la Cour Supérieure.**  
Dans l'affaire de  
JAMES DOUGALL, de Windsor, H.-C., FAILLI.  
LUNDI, le DIX-SEPTIÈME JOUR de DÉCEMBRE prochain, le sousigné s'adressera à la dite Cour pour sa décharge, d'après l'acte susdit.  
JAMES DOUGALL,  
Par ses Procureurs ad litem,  
A. & W. ROBERTSON.  
Montréal, 9 octobre 1866—28 m dm



Salon Royal de Billard et de Boules

299 et 301, RUE NOTRE-DAME  
MONTREAL.  
Cinq des Tables Phélan de première classe.  
—Aussi—  
QUATRE ALLÉES DE PREMIÈRE CLASSE POUR BOULES.  
**Henry McVittie,**  
PROPRIÉTAIRE.  
14 août, 232 tm k

## COMPAGNIE

**D'Assurance Mutuelle contre le Feu**  
DE LA  
**CITE DE MONTREAL.**  
DIRECTEURS:  
BENJ. COMTE, Esq., Président;  
HERBERT PARK, Esq.,  
ANDRÉ LAPIERRE, Esq.,  
ALBERT DUBOIS, Esq.,  
F. A. ST. CHARLES, Esq.,  
LOUIS COMTE, Esq.,  
F. J. DURAND, Esq.,  
K. A. R. HUBERT, Esq.,  
J. C. HUBILLARD, Esq.  
La plus économique de toutes les Compagnies d'Assurance est, sans contredit, la COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE DE LA CITE. Ses taux sont de moitié moindres que ceux des autres Compagnies. Elle offre toutes les garanties possibles. Son but est de réduire de plus en plus le coût d'assurance pour Propriétaires en cette Cité. Il est donc de l'intérêt des Citoyens d'encourager cette Institution si utile et si florissante.  
Le Bureau de la Compagnie est au No. 215, St. Jacques.  
215 c.

## COMPAGNIE

**D'Assurance Mutuelle contre le Feu**  
DE LA  
**CITE DE MONTREAL.**  
DIRECTEURS:  
BENJ. COMTE, Esq., Président;  
HERBERT PARK, Esq.,  
ANDRÉ LAPIERRE, Esq.,  
ALBERT DUBOIS, Esq.,  
F. A. ST. CHARLES, Esq.,  
LOUIS COMTE, Esq.,  
F. J. DURAND, Esq.,  
K. A. R. HUBERT, Esq.,  
J. C. HUBILLARD, Esq.  
La plus économique de toutes les Compagnies d'Assurance est, sans contredit, la COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE DE LA CITE. Ses taux sont de moitié moindres que ceux des autres Compagnies. Elle offre toutes les garanties possibles. Son but est de réduire de plus en plus le coût d'assurance pour Propriétaires en cette Cité. Il est donc de l'intérêt des Citoyens d'encourager cette Institution si utile et si florissante.  
Le Bureau de la Compagnie est au No. 215, St. Jacques.  
21





